



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Informations sur les épreuves du D.N.B et sur l'orientation

A l'attention des parents d'élèves et élèves du niveau 3^{ème}

Madame, Monsieur,

Ce livret a pour objectif de vous donner différentes informations importantes concernant les épreuves du D.N.B et l'orientation post-3^{ème}. Une réunion d'information sera programmée avant les vacances de février. Compte tenu de la réforme du lycée général et de la voie professionnelle, nous ne sommes pas en mesure pour l'instant de vous apporter des informations précises sur les évolutions à venir.

□ Le Diplôme National du Brevet

Le D.N.B a subi de nombreux aménagements depuis la réforme du collège notamment avec l'arrivée des épreuves dédiées aux sciences expérimentales. Pour la session 2018, un rééquilibrage entre les points apportés par le contrôle continu et ceux dévolus aux épreuves terminales a été adopté. Il s'agit de répartir équitablement les points obtenus via le contrôle continu de ceux obtenus lors des épreuves terminales.

Les modifications pour la session 2019 sont minimales et concernent les élèves inscrits à la chorale. En effet, la chorale est désormais considérée comme un enseignement facultatif à l'instar du latin.

Il vous faut distinguer le contrôle continu et les épreuves de fin d'année scolaire.

→ Le contrôle continu :

Il s'agit des évaluations par compétences effectuées tout au long de l'année par les enseignants. 8 domaines sont évalués selon 4 niveaux de maîtrise :

- Insuffisante : 10 points
- Fragile : 25 points
- Satisfaisante : 40 points
- Très bonne maîtrise : 50 points

Contrôle continu	Points	Barème
Langue française à l'oral et à l'écrit		50
Langages mathématiques, scientifiques et informatiques		50
Représentations du monde et activité humaine		50
Langues étrangères et régionales		50
Systèmes naturels et systèmes techniques		50
Langages des arts et du corps		50
Formation de la personne et du citoyen		50
Méthodes et outils pour apprendre		50
Total des points		400

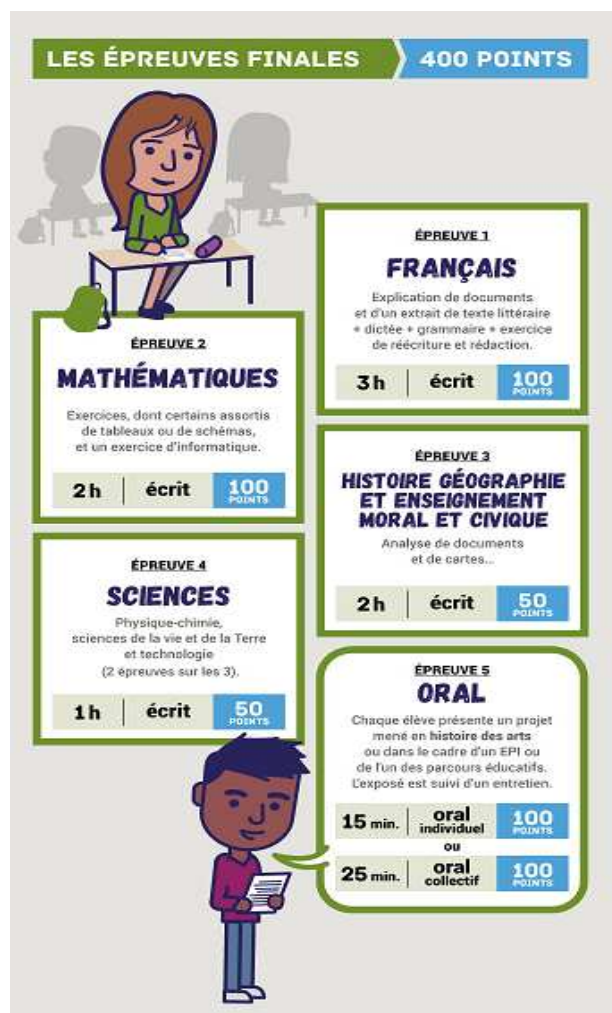
Ainsi les élèves sont évalués dans le cadre du contrôle continu sur 400 points : 8 domaines * 50 points maximum.

Les élèves suivant un enseignement facultatif (latin ; chorale) peuvent se voir ajouter un bonus de 10 à 20 points (10 points : objectifs atteints ; 20 points : objectifs dépassés) ;

Vous disposez par l'intermédiaire de Pronote des évaluations par compétence effectuées par les enseignants. Le positionnement, entre 1 et 4, vous permet d'évaluer le niveau de maîtrise atteint par votre enfant (rouge : insuffisant ; jaune : fragile ; vert clair : satisfaisant ; vert foncé : très bonne maîtrise).

→ Les épreuves terminales :

Les épreuves terminales, au nombre de 5 (4 épreuves écrites et 1 épreuve orale), seront désormais évaluées sur 400 points. Ainsi il est très difficile pour un élève d'obtenir son D.N.B uniquement par les évaluations du contrôle continu.



Il nous faut insister sur l'importance de l'oral, appelé également soutenance. L'épreuve orale compte pour 100 points.

Les élèves peuvent choisir de présenter un sujet sur les différents parcours (parcours avenir, parcours santé, parcours citoyen, parcours d'éducation artistique et culturelle dénommée également Histoire Des Arts) et des projets pédagogiques menés au cours du cycle 4 (de la 5^{ème} à la 3^{ème}).

Tout au long de l'année scolaire, des épreuves d'entraînement leur seront proposées :

- Du 21 au 25 janvier 2019 : Des épreuves communes aux 5 classes de 3^{ème} dans les disciplines d'examen ;
- Le lundi 28 janvier 2019 : un oral d'entraînement dans des conditions similaires à la soutenance officielle (qui aura lieu début juin 2019). Les élèves devront présenter leur stage devant un jury composé de 2 à 3 personnes ;
- Du 13 mai au 17 mai 2019 : D.N.B « Blanc ».

Un courrier d'information vous sera adressé ultérieurement sur :

- L'oral d'entraînement, la soutenance et le choix du sujet ;
- Le calendrier des épreuves officielles.

□ L'orientation post-3^{ème}

La classe de 3^{ème} revêt un enjeu fondamental dans la construction du projet d'orientation de votre enfant. Différentes voies s'offrent à lui :

- Le lycée général et technologique avec une affectation dans un lycée de secteur (concernant notre établissement, nous disposons d'une double sectorisation avec les lycées J. Amyot et Fourier) ;
- Le lycée professionnel pour suivre un CAP ou un Bac Pro ;
- L'apprentissage dans les CFA pour suivre un CAP ou un Bac Pro.

Une réforme est en cours pour le lycée général ainsi que la voie professionnelle. Un article est disponible sur le site internet du collège : [« Baccalauréat 2021 »](#).

En cas de besoin dans le domaine de l'orientation, nous invitons votre enfant à prendre rendez-vous auprès de Mme Sorin, Psyen (ex. COP). Il suffit de se rendre auprès de la vie scolaire pour obtenir un rendez-vous. Vous pouvez pareillement solliciter le professeur principal ou moi-même si vous le jugez nécessaire.

Afin de finaliser certains projets d'orientation en milieu professionnel, nous proposerons la possibilité aux élèves tout au long de l'année scolaire :

- Des mini-stages. Les élèves sont en immersion pendant ½ voire 1 journée dans une formation susceptible de les intéresser ;
- Des stages au sein des entreprises, avec des artisans ;
- Des interventions :
 - Le 29 janvier, présentation des Compagnons du devoir ;
 - Le 31 janvier, atelier « Découverte de l'industrie et ses métiers » par l'UIMM ;
 - Le 05 février « Réussir dans la voie professionnelle ».

Le Principal